



L'APEF

Mardi 31 mars 2015

Structure et coordination des fonds sociaux



Le Plan Maribel Social

- Le plan Maribel Social a été mis en place en 1997
- Afin de gérer le Plan Maribel de manière paritaire, un Fonds Maribel Social spécifique à chaque secteur a été créé par Convention Collective de Travail.
- Chaque Fonds Maribel possède son Comité de Gestion (*composé de représentants des employeurs et des syndicats*) et son secrétariat, qui s'occupe de la gestion quotidienne.

Les Fonds Maribel Social

- Les Fonds Maribel sont alimentés de deux façons :
les dotations des Fonds Maribel proviennent de l'ONSS et du FISC
- Ces dotations doivent servir à augmenter le volume de l'emploi du secteur mais peuvent également être utilisées pour augmenter le plafond de subvention par travailleur.

Nombre d'emplois Maribel (2013)

Fonds	CP	Indice ONSS	ETP secteur	ETP attribués
Aide Familiale	318.01	611	8.054,69	354,00
Mirabel	319.02	162	20.177,09	675,62
ETA BXL	327.02	173	1.870,11	35,00
Socioculturel	329.02	362	19.109,00	591,10
MAE / ASSS	332	022	7.272,93	294,25
TOTAL			56.483,82	1.949,97

FONDS OLD TIMER 319.02

Mesure de fin de carrière dénommée plan Tandem

Conditions d'octroi du crédit temps fin de carrière

- Etre âgé de plus de 55 ans
- Etre travailleur salarié depuis 25 ans au moins
- Etre au service de l'institution depuis 2 ans au moins ou délai réduit à 1 an avec l'accord de l'employeur
- Etre occupé au minimum dans un régime $\frac{3}{4}$ temps depuis au moins 24 mois au moment de la demande
- Bénéficiaire de minimum 25 ans d'ancienneté barémique secteur



SECTEURS CONCERNES



Le personnel employé dans des services d'aide aux personnes handicapées relevant du secteur accueil et hébergement de la Région wallonne, le secteur de l'aide à la jeunesse et les services d'aide spécialisée à la petite enfance et les centres d'accueil pour adultes en difficulté, la COCOF et le secteur germanophone.

RTT et Embauche compensatoire

- **COCOF – SCP 319.02**
- **ACTIVITES**
- Secteur « Handicapés », Maisons maternelles, Centres d'Accueil pour Adultes en Difficulté
- **MESURE**

Réduction du Temps de Travail (RTT) 1H-3H-5H avec embauche compensatoire (36 H pour 45 ans, 34 H pour 50 ans, 32 H pour 55 ans)

- **GESTION**

Fonds social Bruxellois de l'Embauche Compensatoire



Prépension / RCC

- SCP 318.01 Fonds social des Aides Familiales
- SCP 327.02 : FSE ETA COCOF
- Conditions d'accès jusqu'au 31 décembre 2014:

RCC à 58 ans : 38 ans pour les femmes
38 ans pour les hommes

RCC à 60 ans : 28 ans pour les femmes
35 ans pour les hommes

Méthode générale de la gestion paritaire

- Les représentants des travailleurs doivent être consultés tout au long de la gestion du Plan Maribel
 - Les associations qui n'ont pas de représentation interne doivent envoyer le dossier aux permanents régionaux de 2 ou 3 organisations syndicales
 - Les associations qui ont une représentation interne doivent soumettre le dossier par ordre de priorité: au C.E., au CPPT, à la délégation syndicale

Procédures particulières de la gestion paritaire

- Les représentants des travailleurs doivent être consultés tout au long de la gestion du Plan Maribel.
- Lors des attributions d'emploi
- Lors des Rapports Annuels
- Dans la gestion quotidienne :
 - . Changement de fonction du poste Maribel,
 - . Demande de prolongation du délai de remplacement,
 - . En cas de baisse de volume de l'emploi dans l'asbl,
 - . En cas de transfert de poste d'une asbl à une autre.

Répartition de l'emploi

(secteurs APEF – données 4/2012)

ONSS	Fonds	Employeur	PP	ETP	PP par employeur
022	MAE	479	5.782	3.496,45	12
162	ISAJH	775	23.741	16.645,4	31
173	ETA - BXL	13	1.930	1.334,05	148
222	ASSS	390	4.460	2.790,17	11
273	ETA - RW	56	8.187	5.575,56	146
362+762	4 S	3.396	23.489	19.336,94	5,69
611	Aides familiales	59	9.887	5.820,98	168
TOTAL		5.042	78.536	53.660,9	16

Les Fonds Groupe à risques

- CP 319.02 : Fonds social ISAJH
- CP 327 : FSE ETA COCOF
- CP 329.02 et 03 : Fonds social 4S
- CP 332 : Fonds ASSS et Fonds MAE

Fonds ISAJH

Fonds social pour les institutions et services d'aide à la jeunesse et hébergement

- Indice ONSS : 162
- Alimenté par une cotisation de 0,10 %
- Nombre d'employeurs : 775
- Nombre de travailleurs : 23.741
- Champ de compétence : aide à la jeunesse, aide aux personnes handicapées, aide aux adultes en difficulté et aide au logement (Agences immobilières sociales).

Fonds 4S

Fonds social du secteur socioculturel et sportif

- Indice ONSS : 362 et 762
- Alimenté par une cotisation de 0,10 % pour la cotisation ordinaire, 0,10% effort de formation supplémentaire (uniquement 329.02) et 0,06% pour l'outplacement (uniquement 329.02)
- Nombre d'employeurs : 3.396
- Nombre de travailleurs : 23.489
- Champ de compétence : les centres culturels, bibliothèques, les ludothèques et médiathèques, les associations et clubs sportifs, les associations de radiodiffusion et/ou télévision non commerciales, les initiatives de développement communautaires, les organisations d'éducation populaire, de travail socio-culturel et d'éducation permanente, les organisations de protection de l'environnement, les organisations et mouvements de jeunesse, les centres et maisons de jeunes, les organisations de formation professionnelle et de recyclage, les organisations touristiques non commerciales, les organisations de coopération au développement, les organisations pour la promotion d'une conception idéologique, les musées et services éducatifs, les associations des arts plastiques et littéraires, ainsi que les organisations encadrant ou soutenant ceux et celles ci-dessus

Fonds MAE

Fonds social du secteur des milieux d'accueil d'enfants

- Indice ONSS : 022
- Alimenté par une cotisation de 0,10 %
- Nombre d'employeurs : 479
- Nombre de travailleurs : 5.872
- Champ de compétence : Crèches, préguardiennat, maisons communales d'accueil de l'enfance, maisons d'enfants, services d'accueillantes conventionnées, halte-garderies, services d'accueil extra-scolaire, services d'accueil à domicile d'enfants malades

Présentation des actions des Fonds

- Actions individuelles
- Actions collectives

Actions individuelles

	Fonds 4S	Fonds ISAJH	Fonds MAE	Fonds ASSS
Catalogue Formapef	X	X	X	X
Autres catalogues (via des conventions)	X			
Remboursement inscriptions formations courtes	X	X (CESS max et plus de 45 ans)		
Remboursement inscriptions formations longues	X	X (CESS max et plus de 45 ans)	X (formations qualifiantes liées au secteur)	X (formations qualifiantes liées au secteur)
Formations spécifiques	X			
Embauche compensatoire		X	X	X

Le catalogue FORMAPEF

Cycle du catalogue Formapef

- Elaboration du cahier des charges en fonction des priorités des Fonds (novembre)
- Diffusion du cahier des charges et analyse des offres (décembre-février)
- Sélection des offres par les Fonds et calendrier (mars-avril)
- Réalisation et diffusion brochure (mai-juin + décembre)
- Gestion des inscriptions (à partir de juillet)
- Gestion des factures et des évaluations (à partir d'octobre)
- Evaluation par les Fonds (septembre-octobre)

Thématiques présentes dans le catalogue Formapef

1. SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

- Hygiène et diététique de cuisine de collectivité
- Hygiène et entretien des locaux et équipements de travail
- Législation et outils sur le bien-être au travail
- Prévention des lombalgies et ergonomie
- Prévention et gestion des risques psychosociaux
- Prévention incendie
- Secourisme
- Sécurité au travail

2. RELATIONS INTERNES AUX ÉQUIPES DE TRAVAIL

- Accueil et encadrement de nouveaux travailleurs
- Concertation sociale et dialogue social
- Conduite de réunion
- Développement professionnel
- Gestion d'équipe de travail
- Gestion des émotions et stress
- Intégration du personnel administratif et technique au projet institutionnel
- Prévention et gestion des conflits
- Prise en compte de la dimension genre au sein des équipes de travail
- Travail d'équipe

3. OUTILS DE GESTION POUR LES ORGANISATIONS NON MARCHANDES

- Bureautique
- Communication externe
- Evaluation et amélioration de la qualité de l'organisation
- Formation de référent en informatique
- Gestion administrative et financière
- Gestion de projets
- Gestion des ressources humaines
- Partenariat et travail en réseau
- Plan de formation
- Secrétariat

4. RELATIONS AVEC LE PUBLIC BENEFICIAIRE

- Accueil
- Confrontation aux traumatismes et deuils
- Ecoute
- Ethique et déontologie
- Gestion de l'agressivité
- Multi-culturalité
- Prise en compte de la dimension genre dans les relations avec le public
- Prise en compte des personnes handicapées et/ou en souffrance mentale

5. MÉTHODES ET OUTILS D'INTERVENTION ET D'ANIMATION

- Accompagnement psychosocial
- Animation
- Education à la vie affective et sexuelle
- Éducation et pédagogie
- Travail avec les familles

Autres catalogues

Fonds 4S :

- Formations du secteur, plus ciblées et moins fréquentes
- Conventions avec des Centres de compétences (Métiers verts, Tourisme, Cépégra) pour une mise à disposition de leurs catalogues aux travailleurs CP 329.02 et 329.03
- Sélection par le Fonds 4S des formations soutenues
- Gestion des inscriptions par les Centres de compétences

Remboursement inscriptions formations courtes

Fonds 4S :

- Formation de 4 jours maximum pour 4 travailleurs maximum
- Plafonné à 80 € par jour
- Thématiques présentes dans le catalogue Formapef + langue et législation
- Remboursement après réception du document ad hoc rentré dans les 60 jours qui suivent la formation

Remboursement inscriptions formations longues

Fonds 4S:

- Formation qualifiante et/ou certifiante de plus de 60 h
- Liste fermée établie par le Fonds
- Plafonné à 750 €
- Remboursement après réception du document ad hoc rentré dans les 60 jours qui suivent le début de la formation

Remboursement inscriptions formations longues et qualifiantes

Fonds MAE et ASSS :

- Formation organisée par l'EPS ou plein exercice ou décalé ou étalement ou opérateur reconnu par un pouvoir public belge
- Plafonné à 75 € par jour et 450 € par an par travailleur

Exemples

- Niveau secondaire : éducateur, animateur, auxiliaire de l'enfance
- Niveau supérieur : secrétariat, droit, comptabilité, infirmier...
- Niveau supérieur type long : sciences du travail, sciences de l'éducation, gestion des risques et bien-être au travail...
- Reconnu par un pouvoir public belge : conseiller en prévention, animateur en centre de vacances, animateur en école de devoir

Remboursement inscriptions

Fonds ISAJH:

- Formation reconnue dans le cadre du congé-éducation payé
- Pour les travailleurs disposant au maximum du CESS ou de plus de 45 ans
- Montant : droits d'inscription plafonné à 450 €
et frais scolaires : 100 € si inscription à une deuxième année

Exemples

- Niveau secondaire : éducateur, secrétariat
- Niveau supérieur : éducateur, secrétariat, droit, comptabilité, infirmier...

Intervention financière pour des formations spécifiques

Fonds 4S :

- Intervention financière plafonnée à 60 h maximum
- Plafonné à 1 000 € par personne – 5.000 € pour un groupe (possibilité de démultiplier les groupes à partir de 15 personnes)
- Plafonné à 85 €/heure
- Thématiques « Autres » que celles soutenues par les autres actions
- Intervention via introduction d'un appel à projets

Embauche compensatoire

Fonds MAE

- Les formations reconnues dans le cadre du congé-éducation payé ouvrent le droit à un financement pour engager du personnel supplémentaire
- Montant pris en charge par le Fonds par heure de formation suivie : 22 €
- Volume pris en charge : maximum 120 h

Embauche compensatoire

Fonds ASSS

- Les formations reconnues dans le cadre du congé-éducation payé ouvrent le droit à un financement pour engager du personnel supplémentaire
- Montant pris en charge par le Fonds par heure de formation suivie : 22 €
- Volume pris en charge : maximum 120 h
- Public : travailleur disposant au maximum du CESS

Pour les institutions bruxelloises dépendant de la COCOF :

- Les formations concernant le bien-être ouvrent également le droit à l'embauche compensatoire
- Montant pris en charge par le Fonds : 25,65 €
- Public : tous les travailleurs

Embauche compensatoire

Fonds ISAJH

- Les formations reconnues dans le cadre du congé-éducation payé, ouvrent le droit à un financement pour engager du personnel supplémentaire
- Montant pris en charge par le Fonds par heure de formation suivie :
Volume pris en charge : CEP + 25 % , quelque soit le temps de travail
- Public : travailleur disposant au maximum du CESS ou de plus de 45 ans

Pour les institutions bruxelloises dépendant de la COCOF :

- Toutes les formations concernant le bien-être ouvrent également le droit à l'embauche compensatoire
- Montant pris en charge par le Fonds : 25,65 €
- Public : tous les travailleurs

Actions collectives

	Fonds 4S	Fonds ISAJH	Fonds MAE	Fonds ASSS
Supervision et accompagnement d'équipe	X	X	X	X
Formations sur site extraites du catalogue Formapef	X	X	X	X
Formations sur site autre que Formapef	X	X	X	X
Formations spécifiques	X	x		

Supervision et/ou accompagnement d'équipe

Fonds 4S

- Types d'accompagnements : mise en place d'un plan de formation, supervision d'équipe, intervision, mise en œuvre de démarche qualité, réflexion sur le projet global de l'association...
- Plafonné à 500 €/jour, 2 000 €/projet et 85 €/heure
- Dossiers à introduire via des appels à projets

Supervision et/ou accompagnement d'équipe

Fonds MAE/ASSS

- Types d'accompagnements : supervision d'équipe, intervision, formation, concertation sociale, plan de formation, partenariat et travail en réseau, bien-être au travail, définition, qualité et évaluation du projet de service, réfléchir ensemble au projet associatif et tutorat
- Plafonné entre 90 et 120 € de l'heure selon le type d'accompagnement et entre 6 et 36 h selon le nombre de travailleurs salariés au sein de l'institution
- Dossiers à introduire via bourses aux dates suivantes : 15 octobre/novembre, 15 mars/avril
- Coût pris en charge par l'institution, remboursement par le Fonds sur présentation du rapport d'évaluation (sauf exceptions avec prise en charge par le Fonds)

Supervision et/ou accompagnement d'équipe

Fonds ISAJH Tout type d'accompagnements : supervision d'équipe, intervision, formation...

En 2015 , de nouvelles modalités seront mises en œuvre.

Quelques infos en avant première

1. Plan de formation à introduire auprès du fonds : 2 dates encore à préciser

Détermination d'une enveloppe (**BMA**) sur base du nombre de travailleurs salariés,

2. Financement de formation prévues dans le plan de formation

: introduction à tout moment, dans les limites du BMA sauf pour les formations qui comprennent au moins 3 travailleurs disposant au plus d'un CESS max ou 50 % de travailleurs appartenant aux groupes à risque.

+ Possibilité d'obtenir ,pour les services qui ne disposent pas encore d'un plan de formation, **un KIT de démarrage (24 heures de formation+ Une formation activable sur site Formapef + 3 heures de « service conseil »**

Formations sur site extraite du catalogue Formapef

Fonds 4S – MAE/ASSS - ISAJH

- +/- 80 formations du catalogue ont la mention « organisable sur site » = coût par jour <= 600 €
- Le coût est directement pris en charge par le Fonds
- Introduction auprès du Fonds de la demande de financement à tout moment dans l'année (ISAJH - uniquement si BMA accordé)
- L'institution prend contact avec l'opérateur pour les aspects pratiques (lieu et dates de formation)

Formations sur site autre que le catalogue Formapef

Fonds 4S – MAE/ASSS - ISAJH

- Introduction auprès du Fonds de la demande de financement à tout moment dans l'année (ISAJH - uniquement si BMA accordé)
- L'institution prend contact avec l'opérateur pour les aspects pratiques (lieu et dates de formation)
- Coût pris en charge par l'institution, remboursement par le Fonds sur présentation du rapport d'évaluation

Formations spécifiques

Fonds 4S

Formations qui n'entrent pas dans les autres « cases »

- Plafonnées à 60 h et à 85 €/heure – 1000 € par personne et 5 000 € pour les formations collectives
- Procédure identique que pour l'accompagnement d'équipe

Autres dispositifs

Projets Jeunes – CP 332



[Bitly/projetsjeunes](https://bitly.com/projetsjeunes)

- Soutien: gouvernement fédéral
- Objectif: favoriser l'insertion des jeunes peu qualifiés de moins de 26 ans dans le secteur
- Comment ? 4 projets pilotes en lien avec 3 types de tutorat
 - Projet « insertion dans les métiers de l'enfance »: tutorat d'insertion
 - Projet « soutien au tutorat des jeunes peu qualifiés »: tutorat d'insertion et d'intégration
 - Projet « renforcement de l'encadrement des stagiaires »: tutorat de formation
 - Projet « soutien à l'emploi des jeunes en alternance (CEFA) »: tutorat d'insertion

	Tutorat de formation	Tutorat d'insertion	Tutorat d'intégration
Public-cible	Elèves, étudiants stagiaires	Jeunes peu qualifiés en alternance	Jeunes ou nouveaux embauchés
Financement du tutorat pour les MAE	5% du volume de stages + 4h focus group Ulg	10% de temps de travail ETP par jeune (= 4h/semaine)	10h par jeune (max. 100h)
Financement de l'emploi des jeunes dans les MAE	/	Prise en charge du coût salarial	/
Financement établissements d'enseignement	<u>Plein exercice</u> : 1 période professeur par 5 stagiaires <u>Promotion sociale</u> : 4 périodes d'encadrement par stagiaire		/
Financement OISP	/	Module d'orientation, prépa et suivi formation qualifiante, suivi vers l'emploi	/
Outils d'accompagnement	<i>Carnet de bord</i> , Ulg	<i>Boîte à outils tutorat d'insertion</i> , CERSO	<i>Boîte à outils tutorat d'intégration</i> , CERSO
Formations et accompagnement	Financement des opérateurs de formation Financement de l'embauche compensatoire lors du suivi de formation		

Plan de formation

- pour « penser » à tous les travailleurs
- Pour tenir compte du projet de service
- Pour mettre la formation au cœur de la gestion des ressources humaines et de la concertation paritaire.
 - Différents moyens
 - Une brochure
 - Une Bao
 - Une formation
 - Une bourse pour accompagner la mise en place du premier plan de formation
 - Une bourse pour « évaluer le plan de formation »
 - Intervention du service conseil



Recherche action Tutorat 2014-2015

Faisant suite à une recherche menée durant le premier semestre 2014, le Fonds Isajh va

- **Financer un accompagnement de 12 projets pilotes** qui vont expérimenter différents types de tutorat
- **Proposer de l'embauche compensatoire** jusque 180 heures

Outplacement (Fonds 4S)

- Soutien au reclassement professionnel pour :
 - les travailleurs de plus de 45 ans et un préavis presté ou non inférieur à 30 semaines
 - Le travailleur a un préavis presté de 30 semaines minimum (Loi Statut Unique)
- Convention établie avec Daoust (2014-2015)
- Prise en charge des aspects administratifs et de 75% du financement

Emploi jeune (Fonds MAE)

- Gestion de + de 105 ETP pour améliorer l'accueil extrascolaire et favoriser l'emploi et qualification des jeunes
- 50 institutions – 6 CP (200, 319, 329, 330, 332, 337)
- Gestion des plans globaux de la Cté française et Cté germanophone en Application du Pacte des générations
- Attribution des emplois afin de répondre à des normes d'encadrement et des heures d'ouverture (2 phases : FESC ou non)
- Réaffectation annuelle possible des emplois
- Plan de formation à faire suivre pour les jeunes en 3 étapes
- Mise en place d'un tutorat pour les moins qualifiés (<CESS)
- Mise en place de formations qualifiantes (Promotion sociale)

Bilan de compétences

Dispositif individuel permettant de faire le point sur sa vie professionnelle et d'accompagner son évolution professionnelle.

12h à 18h d'accompagnement auprès d'un organisme extérieur.

Avec ou sans l'accord de l'employeur.

Pour les travailleurs salariés des Fonds ASSS – MAE et ISAJH
(mais aussi Aides-Familiales et Fonds FE.BI)

Les demandes sont à introduire entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2014

Collaboration

- ABBET (association bruxelloise pour le bien-être au travail)
 - Fonds ASSS et ISAJH

Création d'une boîte à outils concernant le bien-être au travail

(BOBET : 1^{ère} édition mars 2013; fiches complémentaires à partir du 25 novembre 2014)

Embauche compensatoire formations BET

Interventions et embauche complémentaire pour les conseillers en prévention

Recherches concernant le BET

- Fonds ETA
- Secteur aides-familiales
- Fonds ISP BXL

Outils

- Boîte à outils du plan de formation
- Competentia
- ROF : Répertoire des opérateurs de formation
- CRENOM : Centre de ressources du Non Marchand

La convention cadre Région wallonne

En décembre 2011, les secteurs non marchand privé (les asbl **APEF** et **FE.BI**) et public (le CRF) ont signé une **Convention Cadre** pour 3 ans avec la Région Wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette Convention s'inscrit dans le cadre de l'axe 1 du Plan Marschall 2. vert consacré à la valorisation du capital humain en Région Wallonne et en Communauté Française.

Elle a pour **objectif** d'engager les parties signataires à multiplier les collaborations autour de projets liés à l'enseignement, la formation et à l'emploi dans les secteurs du non-marchand.

Ces objectifs sont développés dans des Conventions Spécifiques signées :

1. Avec les opérateurs de l'emploi et de la formation professionnelle (Forem et Ifapme) : la convention signée en juin 2012, intègre une série de **fiches-actions** pour des :

- Projets liés à la formation
- Projets liés à l'accompagnement des travailleurs et employeurs
- Actions transversales
- Actions propres au Forem
- Actions propres au CRF

2. Avec le Consortium de Validation Des Compétences (CVDC)

- Les partenaires échangent actuellement en vue de signer une convention.

3. Avec l'Enseignement obligatoire

- Des coopérations doivent encore être activées

4. Avec l'Enseignement de Promotion sociale

- Cette convention doit être signée prochainement, prolongeant le partenariat qui existait déjà avant la Convention Cadre. Elle bénéficie d'un financement destiné à la mise en place d'unités de formation.



La boîte à outils du plan de formation?



55

Enquête

Enquête

- Le plan de formation boîte à outils accompagnement et formation

Demandes

- Outils + voix humaine + partages = écrit + oral + rencontres

Réponse

- Competentia = site + service conseil + ateliers



56

Méthode de travail



57

La gestion des compétences dans le non-marchand



Un nouvel espace d'échanges d'informations, d'expériences et d'outils de développement de compétences, dédiés spécifiquement au secteur non marchand.

58

La gestion des compétences?

competentia.be se centre sur :

- La prise de recul et la planification des besoins en compétences
- L'épanouissement des travailleurs
- Toutes les formes d'apprentissage au sein d'une organisation et leur bonne gestion : formation, accompagnement, délégation, etc.
- Le recrutement et l'accueil des nouveaux.

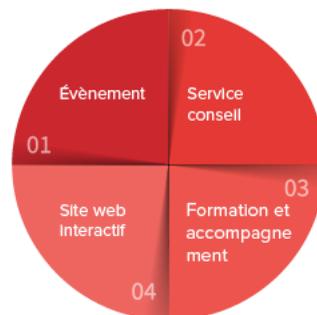


59

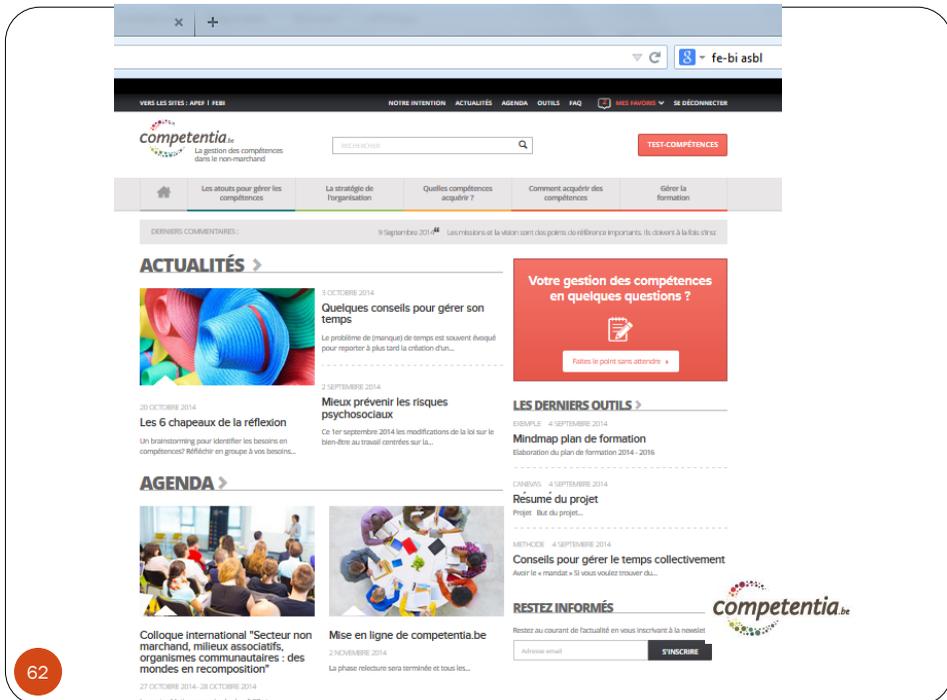
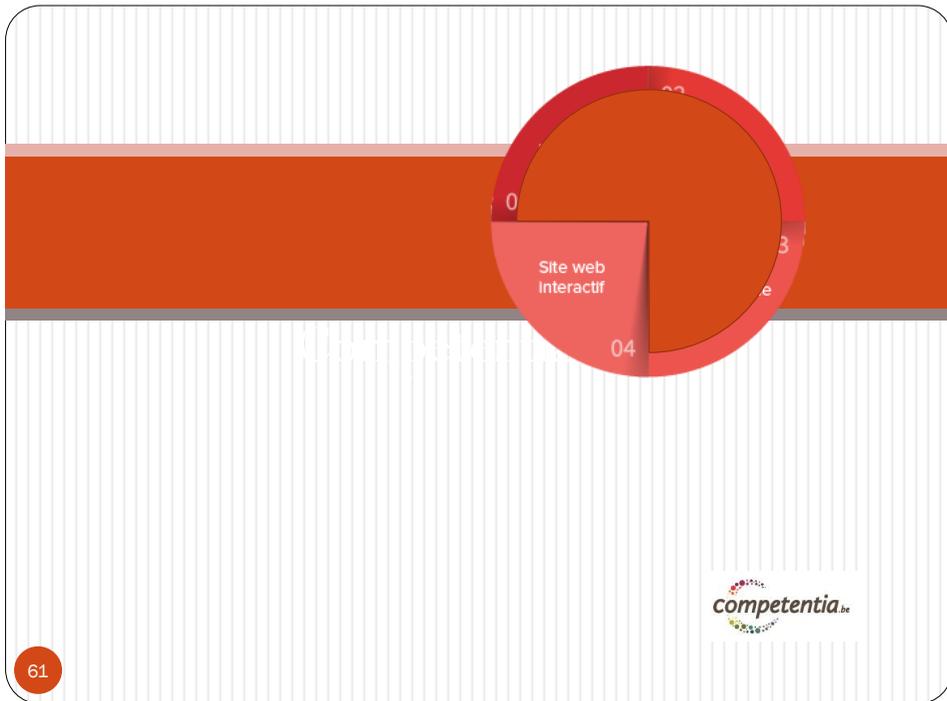
Competentia

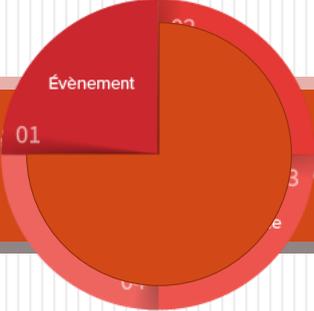
« La Communication par voie humaine est importante, il faut une explication verbale car peu de gens lisent des contenus. »

Le plan de formation, Enquête qualitative – Mai 2013



60





Évènement

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

Ateliers competentia

competentia

63

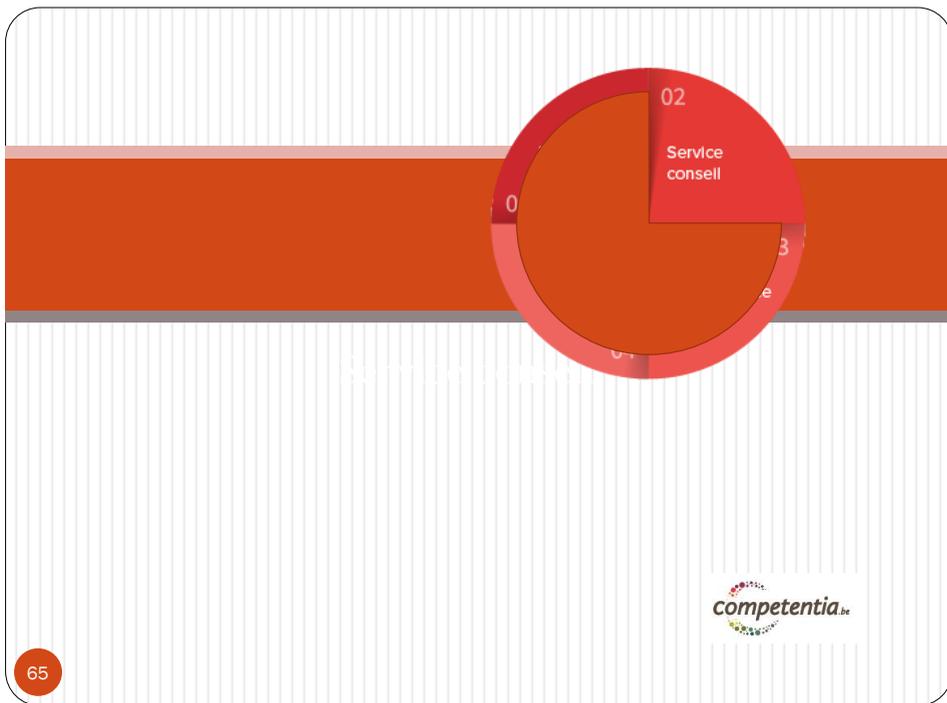
Ateliers competentia

Agenda

Mai-Juin 2014	• Comment favoriser l'apprentissage continu dans vos équipes?
Nov-Déc 2014	• Plan de formation, le pourquoi du comment
TR1 2015	• Le transfert des acquis
TR2 2015	• Quel accompagnement et quelle formation tout au long du parcours professionnel
Etc.	

competentia

64



65

Service conseil

 La gestion des compétences dans le non-marchand

RECHERCHER [TEST-COMPÉTENCES](#)

[Accueil](#) [Aide](#)

AIDE
Des questions ? Besoin d'aide ?
Notre plateforme et notre équipe sont disponibles pour vous. [En savoir plus.](#)

AIDE
[Voir](#) [Modifier](#)

Un article sur competentia.be a attiré votre attention et vous voudriez en savoir plus?



Vous avez découvert un outil et vous voudriez plus d'information sur celui-ci?

Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions et vous aider dans votre gestion des compétences.

Les mardis et jeudis, par téléphone, de 9h à midi, au 02.227.62.04
Ou par mail sur cbard@apef-febi.org

OUTILS ASSOCIÉS
Il n'y a pas encore d'outils.
[PROPOSER UN OUTIL](#)

ARTICLES ASSOCIÉS
Il n'y a pas encore d'articles associés.

GLOSSAIRE
Il n'y a pas encore de terme dans le glossaire pour ce contenu.



[f](#) [in](#) [d](#) [e](#) [v](#) [t](#) [p](#) [s](#)

66

Nos coordonnées

Secteur des milieux d'accueil d'enfants - CP 332 - indice ONSS 022

Marbel

Celule administrative
VANDEGEERDE Pascale - Responsable
pascale.vandegeerde@apefasbi.org
02/229 32 57

FRANCO David - Collaborateur
david.franco@apefasbi.org
02/229 32 43

Groupe à risques

Celule administrative
WILLEMOT François - Responsable
francois.willemot@apefasbi.org
02/229 20 34

DOHET Héliène - Collaboratrice
helene.dohet@apefasbi.org
02/227 22 59

Aménagement de carrière

Celule administrative
BENSLIMAN Farida - Responsable
farida.bensliman@apefasbi.org
02/227 22 46

UMUKESHA Estanne - Collaboratrice
estanne.umukesha@apefasbi.org
02/227 22 47

Secteur des institutions et services d'aide aux jeunes et aux handicapés - SCP 319.02 - indice ONSS 162

Marbel

Celule administrative
CHANDELON Béatrice - Responsable
beatrice.chandelon@apefasbi.org
02/227 61 57

VANDEGEERDE Sylvie - Collaboratrice
sylvie.vandegeerde@apefasbi.org
02/227 61 52

Groupe à risques

Celule administrative
LOBET Marie-Pierre - Responsable
marie-pierre.lobet@apefasbi.org
02/227 22 47

DELATTE Sophie - Collaboratrice
sophie.delatte@apefasbi.org
02/227 61 51

Aménagement de carrière

Celule administrative
DIMITRAKIS Nicolas - Responsable
nicolas.dimitrakis@apefasbi.org
02/227 22 46

MICHELS Catherine - Collaboratrice
catherine.michels@apefasbi.org
02/250 37 75

Aménagement de carrière COCOF

Celule administrative
BENSLIMAN Farida - Responsable
farida.bensliman@apefasbi.org
02/227 22 46

UMUKESHA Estanne - Collaboratrice
estanne.umukesha@apefasbi.org
02/227 22 47

Secteur de l'aide sociale et des soins de santé - CP 332 - indice ONSS 222

Marbel

Celule administrative
VANDEGEERDE Pascale - Responsable
pascale.vandegeerde@apefasbi.org
02/229 32 57

FRANCO David - Collaborateur
david.franco@apefasbi.org
02/229 32 43

Groupe à risques

Celule administrative
WILLEMOT François - Responsable
francois.willemot@apefasbi.org
02/229 20 34

ZARICHE Rachid - Collaborateur
rachid.zariche@apefasbi.org
02/229 20 24

Secteur des entreprises de travail adapté - COCOF - SCP 327.02 - indice ONSS

Marbel

Celule administrative
VANDEGEERDE Pascale - Responsable
pascale.vandegeerde@apefasbi.org
02/229 32 57

AHALJAM Nadia - Collaboratrice
nadia.ahaljam@apefasbi.org
02/229 20 16

Aménagement de carrière

Celule administrative
BENSLIMAN Farida - Responsable
farida.bensliman@apefasbi.org
02/227 22 46

AHALJAM Nadia - Collaboratrice
nadia.ahaljam@apefasbi.org
02/229 20 16

Secteur socio-culturel - SCP 329.02 et 03 - indices ONSS 362/762

Marbel

Celule administrative
VANDEGEERDE Pascale - Responsable
pascale.vandegeerde@apefasbi.org
02/229 32 57

LEFEBVRE Christel - Collaboratrice
christel.lefebvre@apefasbi.org
02/227 61 54

Groupe à risques

Celule administrative
MAGHOUTI Louba - Responsable
louba.maghouti@apefasbi.org

BAUCCHON Christine - Collaboratrice
CHRISTEL Christel - Collaboratrice
HARRAZ Mina - Collaboratrice
MOUTON Julien - Collaborateur
julien.mouton@apefasbi.org
02/227 59 83

Secteur des aides familiales et aides seniors - SCP 318.01 - indice ONSS 611

Marbel

Celule administrative
RONVAL Elyse - Responsable
elyse.ronval@apefasbi.org
02/229 32 50

CHANDELON Béatrice - Responsable
beatrice.chandelon@apefasbi.org
02/227 61 57

Aménagement de carrière

Celule administrative
BENSLIMAN Farida - Responsable
farida.bensliman@apefasbi.org
02/227 22 46

AHALJAM Nadia - Collaboratrice
nadia.ahaljam@apefasbi.org
UMUKESHA Estanne - Collaboratrice

Des questions ?